

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2006, s'est réuni le lundi 10 juillet 2006 à 20 heures, à l'amphithéâtre de la Reine Blanche, 19 rue du Château à Melun, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MIGNON, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRÉSENTS

M. MIGNON, M. MILLET, M. GASNOS, M. CARASSUS, M. AGISSON, M. HENAUT, M. FOURNIER, Mme PIGNOUX, M. BILLEREY, M. BAUMANN, M. PARISOT, M. GONET, M. LEGRAND, M. VAN LUL, M. PESTY, M. YVROUD, M. LE MAOULT, M. BERTRAND, Mme GARLET, M. PIERRAIN, Mme CORRE, M. GOLDSTEIN, M. SAPE, Mme WOJEIK, Mme MELOT, M. ORAVEC, M. THERON, M. JULLEMIER, Mme DUPUY, Mme TIXIER, Mme BATS-LEGRAND, Mme VEAU, M. GRUEL, M. BATTAIL, M. BOURNIQUET, Mme BONJEAN, Mlle ZINEDDAINE, M. EYZAT, Mme ADNOT, M. MALMASSARI, Mme PENE, M. FRITSCH, M. SAVINO, M. MICHALLET, M. CULERIER, Mme VARESE-CASSATA, M. BLANQUET, M. MATHIEU, Mme DRUART.

À partir du point 5 : Mme CORREARD ; à partir du point 11 : Mme BELKHIRI - FADEL.

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS

Mme VANNESTE a donné pouvoir à M. GONET,	M. RAMEAU a donné pouvoir à Mme MELOT,
M. LANDRY a donné pouvoir à M. FOURNIER, Mme BELKHIRI - FADEL (jusqu'au point 11) a donné pouvoir à M. BILLEREY,	
M. BRUN a donné pouvoir à M. ORAVEC,	Mme CHAPEL a donné pouvoir à M. MILLET,
M. BOURSIN a donné pouvoir à M. GASNOS,	M. DUDOUIT a donné pouvoir à M. MIGNON,
M. MASSON a donné pouvoir à Mme ADNOT,	M. WATREMEZ a donné pouvoir à Mme PENE,
M. DAGRON a donné pouvoir à M. FRITSCH,	M. PEYRE a donné pouvoir à M. BLANQUET,
M. PAUL-PETIT a donné pouvoir à M. PARISOT,	M. HERITIER a donné pouvoir à Mme DRUART.

ABSENTS EXCUSÉS

M. VERNIN, Mlle LUQUET, M. DREANO, M. LOUSSOT, M. DECRAENE, M. EUDELIN, Mme ANTIGNAC, M. DAUVERGNE, M. BOUCAT, M. DURAND, Mme LOISELET, Mme SEIFERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DRUART.



Le Conseil Communautaire a :

1. Désigné Madame Viviane DRUART en qualité de secrétaire de séance.
2. Approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 29 mai 2006.
3. Approuvé le compte-rendu des décisions du Président.
4. Défini, à l'unanimité, l'intérêt communautaire « Développement économique et tourisme ».
5. Défini, à l'unanimité, l'intérêt communautaire « Aménagement de l'espace ».
6. Défini, à l'unanimité moins quatre abstentions, l'intérêt communautaire « Équilibre social de l'habitat ».

7. Défini, à l'unanimité moins quatre abstentions, l'intérêt communautaire « Politique de la ville ».
8. Défini, à l'unanimité, l'intérêt communautaire « Voirie ».
9. Défini, à la majorité moyennant une opposition et sept abstentions, l'intérêt communautaire « Culture ».
10. Défini, à l'unanimité moins quatre abstentions, l'intérêt communautaire « Sport ».
11. Défini, à l'unanimité, l'intérêt communautaire « Espaces boisés ».
12. Approuvé le programme de requalification de la Zone industrielle de Melun Vaux-le-Pénil ; autorisé la passation d'une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (ARENE) d'Île-de-France et de toutes autres conventions de partenariat nécessaires ; sollicité du Département de Seine-et-Marne et de la Région d'Île-de-France les subventions correspondantes.
13. Autorisé l'acquisition d'une surface complémentaire de 397 m² dans le cadre de la création du parc d'activités d'Entrée de Ville à Vaux-le-Pénil.
14. Autorisé la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de Pringy, la Communauté de communes du Pays de Bière et la CAMVS pour la réalisation du parc d'activités économiques dit « des portes du Gâtinais » sur le territoire des communes de Pringy, Villiers-en-Bière et Boissise-le-Roi ; désigné les trois représentants de la CAMVS au sein du comité de coordination établi entre les trois collectivités partenaires.
15. Demandé au Préfet de Seine-et-Marne la finalisation de l'étude de schéma de voirie pour la région melunaise (DVA) ; sollicité de l'État, de la Région et du Département la réalisation d'une première tranche fonctionnelle comprenant les ouvrages urbains permettant la desserte de l'agglomération ; demandé son inscription au « Contrat de Projet État/Région » (CPER) 2007/2013 ; demandé également la poursuite des études portant sur la réalisation de la tangentielle ferrée ouest/sud.
16. Adopté la répartition de l'enveloppe de 9'455'000 € allouée par le Département de Seine-et-Marne au titre du Contrat départemental de développement durable (50% pour les opérations de renouvellement urbain de Melun, Le Mée-sur-Seine et Dammarie-lès-Lys ; 50% pour mise en œuvre du projet communautaire CAP 2013) ; désigné ses trois représentants au sein du comité de suivi.
17. Autorisé la cession à l'euro symbolique d'un terrain de 200'000 m² situé dans le quadrilatère de la butte Beauregard pour permettre la réalisation de l'hôpital de référence du Sud Seine-et-Marne.
18. Autorisé la passation d'un avenant n°26 à la convention d'exploitation du TRAM, à effet du 28 août 2006, visant à accroître les dessertes (notamment : ligne « ZI » entre Melun gare et la Zone industrielle de Melun Vaux-le-Pénil) et mettre en place une centrale d'information des voyageurs.
19. Autorisé, à la majorité moyennant cinq oppositions et quatorze abstentions, l'allocation d'un fonds de concours de 50'000 € au titre de l'aménagement du parc Saint-Exupéry à Rubelles.
20. Autorisé la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement conclu avec le groupement SAS TP Goulard / SOBEA Environnement pour la rue Henri Lours à Dammarie-lès-Lys.
21. Approuvé le schéma directeur du système d'assainissement de Montereau-sur-le-Jard, et les zonages correspondants : « assainissement collectif » / « assainissement non collectif », et « gestion et maîtrise des eaux pluviales » ; décidé l'engagement du programme de travaux et autorisé le Président à solliciter les subventions correspondantes.
22. Approuvé le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
23. Approuvé le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

24. Pris acte du rapport du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères & assimilées (S.M.I.T.O.M.) du Centre Ouest Seine-et-Marnais pour l'année 2005.
25. Pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement de Seine-Port pour l'année 2005.
26. Pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement de Saint-Germain-Laxis pour l'année 2005.
27. Pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement de Montereau-sur-le-Jard pour l'année 2005.
28. Pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement de Boissise-le-Roi pour l'année 2005.
29. Pris acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement des dix communes de l'ex SIGUAM établi pour l'année 2005.
30. Fixé, à effet du 1^{er} janvier 2007, le prix de la redevance spéciale « déchets industriels banals » (DIB) à 0,0227 € le litre.
31. Autorisé la passation d'un avenant n°3 au contrat d'objectifs Melun Val de Seine La Rochette Volley-ball, afin de préciser le versement du solde de la subvention relative à la saison 2005/2006.
32. Autorisé, à l'unanimité moins une abstention, la passation d'une convention entre la CAMVS et l'Université Panthéon Assas Paris II, à l'effet de définir pour la période 2006/2013 la charge du fonctionnement et de l'investissement liés aux équipements universitaires implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
33. Adopté, à la majorité moyennant cinq oppositions et quatre abstentions, une décision modificative n°1 au budget principal de l'exercice (pour mise en œuvre de la décision énoncée au point n°19).
34. Adopté une décision modificative au budget annexe « assainissement collectif » de l'exercice (à savoir, virement de 60'000 € au sein des dépenses de fonctionnement).
35. Autorisé le Président à la signature, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Commune de Vaux-le-Pénil et la CAMVS, d'un marché réparti en quatre lots relatif à la zone d'activités économiques d'Entrée de Ville à Vaux-le-Pénil.
36. Autorisé, à l'unanimité moins une abstention, la création de huit emplois et la suppression de cinq emplois (trois emplois d'origine sont maintenus pour autoriser le détachement de trois agents en qualité de stagiaires sur trois des huit emplois créés).
37. Statué, à la majorité moyennant une opposition et huit abstentions, sur le report du transfert des écoles municipales de musique et de danse et donné mandat au Vice-président en charge de la culture et du développement culturel pour réunir les conditions de ce transfert.
38. Décidé, à l'unanimité moins neuf abstentions, diverses mesures d'ordre financier entre Communes et Communauté - notamment l'intégration à terme de l'article 2.6 de l'accord cadre dans l'attribution de compensation.

La séance a été levée à 22h 20.

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 18 juillet 2006,
Le Président,

Jean-Claude MIGNON